



ALPES-MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°157-2026-06

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2026

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités / Travail

- AP 2026-780 Modificatif nommant les Conseillers du salarié des Alpes-Maritimes (12 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes Maritimes / Direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations

- AP 2026 Domiciliataire Californie Business Center (2 pages)

Page 16

Préfecture des Alpes Maritimes / Direction des sécurités

- Arrêté pref n°2026-770 du 03-06-26 Modif Compo CDPFC (4 pages)

Page 19

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

AP 2026-780 Modificatif nommant les Conseillers
du salarié des Alpes-Maritimes

Nice, le 03 juin 2026

**Arrêté n°2026/ 780 , modificatif de l'arrêté n°2026/741, nommant
les conseillers du salarié dans le département des Alpes-Maritimes**

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU les articles L1232-2 et suivants du Code du Travail et notamment les articles L1232-8 à L1232-13 ;

VU les articles R1232-3 et D1232-5 à D1232-11 du code précité ;

VU l'arrêté n°2024-592 du 13 mai 2024 portant désignation de la liste des conseillers du salarié dans le département des Alpes-Maritimes ;

VU l'arrêté modificatif n°2021-641 du 30 mai 2024 portant désignation de la liste des conseillers du salarié dans le département des Alpes-Maritimes ;

VU l'arrêté modificatif n°2021-741 du 20 mai 2026 portant désignation de la liste des conseillers du salarié dans le département des Alpes-Maritimes ;

VU le résultat des consultations syndicales représentatives sur le plan national des salariés et des employeurs ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées par les organisations syndicales ;

VU la subdélégation de signature n° 2025-1816 en date du 08 Décembre 2025, accordée au Directeur du Pôle Travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes-Maritimes,

SUR proposition de Madame la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes-Maritimes,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'arrêté n°2026/741 est modifié à la suite de la consultation des organisations syndicales en date du 28/01/2026, et afin de prendre en compte les modifications transmises par celles-ci.

Article 2 : La liste des personnes habilitées à assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise est révisée et arrêtée comme suit ;



Liste des conseillers du salarié - Secteur NICE, CARROS et CAGNES-SUR-MER

Conseiller du salarié	Profession	Organisation syndicale	Téléphone
BASSO Fabienne	Secrétaire de direction	Sans étiquette	06 78 26 41 79
BRUNO VACHER Silvana	Retraitée	Sans étiquette	06 19 13 17 08
CHAMPOUSSIN Stéphane	Service technique tramway	Sans étiquette	06 80 85 33 47
CORNIOT Julien	Responsable sécurité / sûreté	Sans étiquette	06 75 57 59 04
GILLET Sébastien	RRH et psychologue libéral	Sans étiquette	06 63 69 20 00
JAQIR Hanane	Conseillère de clientèle	Sans étiquette	06 51 56 12 81
LOKHATE Claude	Responsable d'exploitation	Sans étiquette	06 75 20 90 77
NIEL Duilisina	SSIAP 2	Sans étiquette	06 86 43 49 20
BICCHIERINI Stéphane	Assistant technique	CFE-CGC	04 93 88 86 88
BIGOT Patrick	Responsable sécurité	CFE-CGC	04 93 88 86 88
CHOPIN Jean-Pierre	Retraité	CFE-CGC	04 93 88 86 88
EL MESKINE Abdessadek	Chargé d'affaires	CFE-CGC	04 93 88 86 88
IZOARD Guillaume	Responsable exploitation / médiation assurance	CFE-CGC	04 93 88 86 88
KALADGEW Cyril	Cadre transport Traction SNCF	CFE-CGC	04 93 88 86 88
ORVIETO Daniel	Conseiller commercial	CFE-CGC	04 93 88 86 88
PEY Anne-Marie	Responsable d'agence portage salariale	CFE-CGC	04 93 88 86 88
PILLOT BEAURETOUR Jean-François	Chef de service	CFE-CGC	04 93 88 86 88
POMARY Sylvestre	Responsable logistique	CFE-CGC	04 93 88 86 88
PRIORIS Philippe	Ingénieur commercial	CFE-CGC	04 93 88 86 88

RIBAS Michel	Responsable logistique et SAV	CFE-CGC	04 93 88 86 88
SAURAT André-Pierre	Cadre commercial	CFE-CGC	04 93 88 86 88
VARLET-WILLMANN Isabelle-Anne	Retraitée	CFE-CGC	04 93 88 86 88
VERDIER Philippe	Manager opérationnel	CFE-CGC	04 93 88 86 88
AMIEL Henry	Réceptionniste	FO	04 93 84 40 50
AMRI Sallah	Cariste	FO	04 93 84 40 50
BARON Stéphane	Logisticien	FO	04 93 84 40 50
BONNET Julien	Brancardier	FO	04 93 84 40 50
CHANSSEL Yves	SSIAP	FO	04 93 84 40 50
COUTURIER Francine	Secrétaire	FO	04 93 84 40 50
EL HABCHI Abdelkrim	Conducteur de poids lourds	FO	04 93 84 40 50
EL MOUSSAID Brahim	Chef d'équipe	FO	04 93 84 40 50
FIGUERAS Yves	Responsable process	FO	04 93 84 40 50
MESTOURI Karim	Agent de sécurité incendie SSIAP	FO	04 93 84 40 50
MICHEL SCHLATTER Baptiste	Télévendeur	FO	04 93 84 40 50
MOSKAL Christian	Formateur adultes	FO	04 93 84 40 50
WILBURN Nabila	Cadre éducatif	FO	04 93 84 40 50
ALLARD Philippe	Employé commercial	CGT	04 93 62 20 88
AMORISON Florent	Gestionnaire Méthodes Infrastructures	CGT	04 93 62 20 88
BERTIN Karine	Assistante en santé et sécurité au travail	CGT	04 93 62 20 88
BIANCHERI Michel	Gestionnaire de compte	CGT	04 93 62 20 88
BONSIGNORE William	Acheteur	CGT	04 93 62 20 88
BOURAHLA Fouad	Opérateur sûreté	CGT	04 93 62 20 88



CAUCHI Térance	Employé commercial	CGT	04 93 62 20 88
CHAOUAD Lotfi	Soudeur armature à béton	CGT	04 93 62 20 88
CHEVAL Stéphanie	Monitrice éducatrice	CGT	04 93 62 20 88
CIAIS Nicolas	Technicien en communication	CGT	04 93 62 20 88
DEMARCO Domenico	Retraité	CGT	09 67 39 11 10
EL ALAMI IDRISSI Faïza	Conseillère de vente	CGT	09 67 39 11 10
FILIPPINI Sylvie	Comptable	CGT	04 93 62 20 88
GHEZAL Lobna	Conductrice	CGT	04 93 62 20 88
HALI Karim	Conducteur	CGT	04 93 62 20 88
HAYET Jean-Paul	Conducteur receveur	CGT	04 93 62 20 88
HYJAZI Hany	Responsable de magasin	CGT	04 93 62 20 88
JACQUEMIN Anne	Retraîtée	CGT	09 67 39 11 10
LARCHEVEQUE Jean-Paul	Employé industrie pharmaceutique	CGT	09 67 39 11 10
LEVEQUE Marie-Isabelle	Auxiliaire de vie sociale	CGT	04 93 62 20 88
MOUZAIKA Karim	Employé Commercial	CGT	04 93 62 20 88
OULERICH Philippe	Manager Métier sécurité au travail	CGT	04 93 62 20 88
MERLIN Serge	Vendeur préparateur	CGT	09 67 39 11 10
POLI Jean-Baptiste	Opérateur de messagerie	CGT	09 67 39 11 10
PUTH Samnang	Conseiller de vente	CGT	04 93 62 20 88
RICCI Cécile	Conducteur receveur	CGT	04 93 62 20 88
ROSSINI Valérie	Régulateur sécurité trafic	CGT	04 93 62 20 88
SANTORO ALBANO Andréa	Barman	CGT	04 93 62 20 88
SOBHY Rachid	Chauffeur	CGT	04 93 62 20 88
TICHE Hafid	Agent d'entretien	CGT	04 93 62 20 88



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
De l'Emploi, du Travail
et des Solidarités,**

TIGRINE Farid	Conducteur	CGT	04 93 62 20 88
VERMANDE Cédric	Technicien de maintenance	CGT	04 93 62 20 88
ZINS RITTER Éric	Référent support opérationnel	CGT	04 93 62 20 88
CAVALLO Stéphane	Conseiller clientèle	CFTC	04 89 98 98 78
DOT Isabelle	Cadre de santé	CFTC	04 89 98 98 78
DUPUY Raphaël	Conducteur de travaux	CFTC	04 89 98 98 78
EL GHARBI Saifeddine	Employé production	CFTC	04 89 98 98 78
FERNANDEZ Mickaël	Chauffeur	CFTC	04 89 98 98 78
FONTAINE Tomy	Contrôleur des Finances Publiques	CFTC	04 89 98 98 78
FOURNIER Céline	Secrétaire	CFTC	04 89 98 98 78
GRIFFO Rachel	Facteur	CFTC	04 89 98 98 78
HADJI Faudil	Conducteur de ligne	CFTC	04 89 98 98 78
HOEHN CENDRIER Caroline	Formatrice RH	CFTC	04 89 98 98 78
NEAGU Moïse	Informaticien	CFTC	04 89 98 98 78
NISTOR Larissa	Employée de restauration	CFTC	04 89 98 98 78
PEAGLES DA SILVA Tiago	Manager	CFTC	04 89 98 98 78
POUPARD Christophe	Responsable Merchandising	CFTC	04 89 98 98 78
RINERO Magali	Employée de restauration	CFTC	04 89 98 98 78
TUROSZ Franck	Ingénieur	CFTC	04 89 98 98 78
UGO Yann	Employé de banque	CFTC	04 89 98 98 78
ZANGARELLI Rolande	Employée de commerce	CFTC	04 89 98 98 78
BASTIANAGGI Christophe	Dessinateur projecteur	CFDT	04 93 26 52 32
BELGACEM Ramzi	Agent de sécurité	CFDT	04 93 26 52 32
BOURGET Guillemette	Cadre HSE	CFDT	04 93 26 52 32



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
De l'Emploi, du Travail
et des Solidarités,**

BRAIECH Nesradine	Formateur Qualité Sécurité	CFDT	04 93 26 52 32
BRET René	Téléconseiller	CFDT	04 93 26 52 32
CARLE Hélène	Aide soignante	CFDT	04 93 26 52 32
CECCANTI Magali	Attachée Clientèle	CFDT	04 93 26 52 32
CHEVALLIER Sébastien	Manager service réception	CFDT	04 93 26 52 32
CLAUDET Sandie	Agent accompagnant Santé	CFDT	04 93 26 52 32
COHEN Sabrina	Demandeur d'emploi	CFDT	04 93 26 52 32
COLDER Angélique	Livreuse	CFDT	04 93 26 52 32
CONSTANT Philippe	Conducteur receveur	CFDT	04 93 26 52 32
DEVULDER Thierry	Responsable opérationnel santé	CFDT	04 93 26 52 32
FRIOT Simon	Conseiller de vente	CFDT	04 93 26 52 32
HOARAU Jean-Pascal	Responsable d'exploitation	CFDT	04 93 26 52 32
MAAMERI Nassima	Coordinatrice (Médico-social)	CFDT	04 93 26 52 32
MANGIAVILLANO Thierry	Manager Administration	CFDT	04 93 26 52 32
MELEK Laurent	Agent Péril-Animalier	CFDT	04 93 26 52 32
MEUNIER Béatrice	Gestionnaire conseil CAF	CFDT	04 93 26 52 32
MOLLET Téo	Journaliste	CFDT	04 93 26 52 32
POMIER Lesly	Chargée de clientèle	CFDT	04 93 26 52 32
REY Christophe	Responsable opérationnel	CFDT	04 93 26 52 32
ROBERT Frédéric	Responsable d'exploitation	CFDT	04 93 26 52 32
ROL-HANI Lionel	Retraité administration	CFDT	04 93 26 52 32
SILVERI Joëlle	Éducatrice spécialisée	CFDT	04 93 26 52 32
AUDIN Nathalie	Directrice d'association	UNSA	06 18 01 23 06
BAHOUR Mounir	Conducteur receveur	UNSA	06 18 01 23 06
GUILLAUME Jean-Claude	Retraité administration	UNSA	06 18 01 23 06

HABBADI Itab	Responsable de la station maintenance TGV	UNSA	06 18 01 23 06
LE ROY Maëva	Infirmière	UNSA	06 18 01 23 06
MACCONI Yves	Infirmier en Pratique Avancée (IPA)	UNSA	06 18 01 23 06
MAZZAFERRO Dominique	Conducteur de tramway	UNSA	06 18 01 23 06
MOREL Philippe	Aide soignant	UNSA	06 18 01 23 06
NOUCHI Léa	Infirmière	UNSA	06 18 01 23 06
SANSEN Éric	C.I.R	UNSA	06 18 01 23 06
MARCHADO Stéphane	Agent support aux opérations	CAT	06 20 68 75 59

Liste des conseillers du salarié - Secteur de ANTIBES, CANNES

Conseiller du salarié syndicale	Profession	Organisation	Téléphone
BOULOGNE Franck	Gestionnaire d'immeuble	Sans étiquette	06 47 75 29 33
CAUVIN Gwenaël	Directrice Produit	Sans étiquette	07 78 87 14 25
DERAGHLA Mohamed	Responsable de Résidence	Sans étiquette	06 60 92 42 47
BONEL Yannick	Ingénieur prévention	CFE-CGC	04 93 88 86 88
BOUDAUD Bastien	Responsable régional	CFE-CGC	04 93 88 86 88
IACONO Carole	Assistante commercial	CFE-CGC	04 93 88 86 88
LE ROMAIN François-Xavier	Retraité	CFE-CGC	04 93 88 86 88
SFERRAZZA Jean-Marc	Cadre commercial	CFE-CGC	04 93 88 86 88

RICHARD Pascal	Cadre commercial	CFE-CGC	04 93 88 86 88
DUCROS Sébastien	Ingénieur	FO	04 93 84 40 50
VERHULST Bart	Employé hôtellerie	FO	04 93 84 40 50
ZAKI Radouane	Conducteur de bus	FO	04 93 84 40 50
AZIB Mohamed	Cadre informaticien	CGT	04 97 21 27 57
DEBARD Alexandre	Agent d'exploitation	CGT	04 97 21 27 57
FLEISCH Jérémy	Laveur de vitres	CGT	07 64 20 08 35
GRAFF Jean Michel	Conducteur Receveur	CGT	07 64 20 08 35
LALANNE Marie	Responsable RH et Qualité	CGT	04 97 21 27 57
LAMBERT Jean	Retraité	CGT	07 64 20 08 35
LAMOUREUX Éric	Architecte solution	CGT	04 97 21 27 57
LATERRA Hugo	Cadre d'exploitation	CGT	04 97 21 27 57
MARIN José Luis	Cadre informaticien	CGT	04 97 21 27 57
OGUZ Aynur	Conseillère en insertion professionnelle	CGT	07 64 20 08 35
PELLEGRINO Ludivine	Régulatrice	CGT	04 97 21 27 57
RICARD Cédric	Conseiller clientèle	CGT	04 97 21 27 57
ROUX Carole	Ingénieur informatique	CGT	04 97 21 27 57
SASSI Adel	Agent de sécurité	CGT	04 97 21 27 57
SEBBANE Michaël	Chauffeur livreur	CGT	04 97 21 27 57
SOURD Cyril	Équipier hôtellerie	CGT	04 97 21 27 57
TROVATO PICARDI Gian Carlo	Affréteur	CGT	07 64 20 08 35
VIOLA Eric	Chef d'équipe	CGT	07 64 20 08 35
VOTTA Nicolas	Vendeur	CGT	07 64 20 08 35
ZAGULAJEW Nicolas	Informaticien	CGT	04 97 21 27 57
GAUDE Sylvain	Informaticien	CFTC	04 89 98 98 78

KAMANDJA Chenda	Hôtesse de caisse confirmée	CFTC	04 89 98 98 78
KAMANDJA Gildas	Équipier Logistique	CFTC	04 89 98 98 78
ANGOT Marc	Commercial automobile	CFDT	04 93 26 52 32
CHAPELET Didier	Conducteur Receveur	CFDT	04 93 26 52 32
CHAPIN Stéphane	Attaché de communication interne	CFDT	04 93 26 52 32
CLABAUT Jean Guillaume	Ingénieur	CFDT	04 93 26 52 32
ÉTIEMBRE Jean-Luc	Économiste de la construction	CFDT	04 93 26 52 32
HUE Julien	Ingénieur logiciel	CFDT	04 93 26 52 32
JACQUES Martial	Technicien de maintenance	CFDT	04 93 26 52 32
LECUYER Didier	Ingénieur	CFDT	04 93 26 52 32
LEFEBVRE Michel	Conducteur receveur	CFDT	04 93 26 52 32
MALAIZE Florian	Agent de sécurité	CFDT	04 93 26 52 32
PICARD Olivier	Ingénieur informatique	CFDT	04 93 26 52 32
PONTES Céline	Directrice Générale Adjointe	CFDT	04 93 26 52 32
WATTEBLED Fabrice	Directeur industriel	CFDT	04 93 26 52 32
ALIACHI Rédouane	Conducteur de bus	UNSA	06 18 01 23 06
BABANE Ramzi	Conducteur de bus	UNSA	06 18 01 23 06
BOUFENCHOUCHE Fateh	Conducteur tourisme	UNSA	06 18 01 23 06
EITO Laure	Infirmière en Pratique Avancée (IPA)	UNSA	06 18 01 23 06
SAIDI Mohammed	Conducteur de bus	UNSA	06 18 01 23 06



Liste des conseillers du salarié - Secteur de GRASSE

Conseiller du salarié	Profession	Organisation syndicale	Téléphone
ANFOSSO Stéphanie	Directrice Section Française	CFE-CGC	04 93 88 86 88
REBROIN Christelle	Superviseur Comptabilité Client	Sans étiquette	06 62 68 90 46
PERRET Delphine	Cheffe de secteur	CFE-CGC	04 93 88 86 88
POTTIER Vincent	Chef de projet technique	CFE-CGC	04 93 88 86 88
PEY Daniel	Retraité	CFE-CGC	04 93 88 86 88
TOUFIK Issam	Directeur division opérations	CFE-CGC	04 93 88 86 88
BOURGOUGNON Benoît	Ouvrier magasinier cariste	CGT	04 93 36 00 01
BRAHAM Hamdi	Logistique	CGT	04 93 36 00 01
DEMOUVEAUX Rémi	Facteur	CGT	04 93 36 00 01
FAVIER Sandrine	Aide à domicile	CGT	04 93 36 00 01
KOUNGA Jacques Olivier	Préparateur parfumerie	CGT	04 93 36 00 01
PATAULT Patrick	Retraité	CGT	04 93 36 00 01
ROTTA Sandrine	Personnel administratif	CGT	04 93 36 00 01
BENOIST Alain	Point Relais Expédition des Colis	CFTC	04 89 98 98 78
GARCIA Anne-Marie	Vendeuse	CFTC	04 89 98 98 78
GODEFROY Alain	Retraité	CFTC	04 89 98 98 78
PASTORELLI Olivier	Ingénieur	CFTC	04 89 98 98 78
ACCHIARDO Franck	Responsable industrie chimique	CFDT	04 93 26 52 32

BACCOUCHE Bilal	Conducteur	CFDT	04 93 26 52 32
CARTON Fabien	Conducteur receveur	CFDT	04 93 26 52 32
DESBORDES Annie Paule	Auxiliaire puériculture	CFDT	04 93 26 52 32
DESCHAUX-BEAUME	Responsable Santé publique	CFDT	04 93 26 52 32
RUGGERO Frank	Manager	CFDT	04 93 26 52 32
BLIAULT Christophe	Cadre dans le commerce	UNSA	06 18 01 23 06
HAMADOU Djamel	Chauffeur de bus	UNSA	06 18 01 23 06
REZZAI Tarek	Chauffeur de bus	UNSA	06 18 01 23 06
REYTINAT-HARDOIN Jérôme	Informaticien	UNSA	06 18 01 23 06

Liste des conseillers du salarié - Secteur de MENTON

Conseiller du salarié	Profession	Organisation syndicale	Téléphone
MICHEL Thierry	Ingénieur	Sans étiquette	06 85 71 58 27
CINNERI Stéphane	Graphiste PAO	FO	04 93 84 40 50
IMBERT Stéphane	Gestionnaire contentieux	FO	04 93 84 40 50
LEROUGE Stéphane	Cuisinier	FO	04 93 84 40 50
VASSALO-MEDECIN Danielle	Retraitée	FO	04 93 84 40 50
GAGLIARDI Mario	Ouvrier	CFTC	04 89 98 98 78
STRANGIO Henri	Contrôleur finances publiques	CFTC	04 89 98 98 78
BONNET Patrick	Chauffeur de bus	CFDT	04 93 26 52 32



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
De l'Emploi, du Travail
et des Solidarités,**

REUS Élodie	Chargée de clientèle	CFDT	04 93 26 52 32
HABRANT Loïc	Conducteur receveur	UNSA	06 18 01 23 06
POSNIC Sébastien	Chauffeur de bus	UNSA	06 18 01 23 06
RÉ Emmanuelle	Aide soignante	UNSA	06 18 01 23 06
SEU Cyril	Vérificateur de perception	UNSA	06 18 01 23 06

Article 3 : Madame la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes-Maritimes est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Directeur du Travail
Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités des Alpes-Maritimes


Sébastien VANROKEGHEM

Préfecture des Alpes Maritimes

AP 2026 Domiciliataire Californie Business
Center



ARRÊTÉ
**portant renouvellement de l'agrément pour l'exercice
de l'activité de domiciliation d'entreprises**

*Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite*

- VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005, relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- VU le code de commerce, notamment les articles L.123-10 à L.123-11-8 et R.123-166-1 à R.123-171 ;
- VU le code monétaire et financier, notamment les articles L.561-2, L.561-37 à L.561-43 et R.561-39 à R.561-50 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2025-1777 du 1^{er} décembre 2025 portant délégation de signature à M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, sous-préfet de Nice ;
- VU l'agrément pour exercer l'activité de domiciliaire d'entreprises délivré le 26 Novembre 2018 sous le numéro N° 2018/27 à la SARL Californie Business Center ;
- VU le dossier de demande de renouvellement d'agrément prévu à l'article L.123-11-3 du code de commerce, présenté par Monsieur GUIDA Nicolas, agissant en qualité de Président pour le compte de la société SARL Californie Business Center sise à Nice 06200 – 229 avenue de la Californie, en date du 20 juin 2024 ;
- VU l'avis émis par le chef du service interdépartemental de police judiciaire le 07 Mars 2025 ;
- VU l'avis favorable émis par le directeur départemental des finances publiques le 20 Mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que la SARL Californie Business Center dispose d'un établissement principal sis à Nice 06200 – 229 avenue de la Californie ;

CONSIDÉRANT que la société SARL Californie Business Center dispose en ses locaux, d'une pièce propre destinée à assurer la confidentialité nécessaire et

.../...

la met à disposition des personnes domiciliées, pour leur permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise qui s'y domicilie ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements, conformément notamment à l'article R.123-168 du code de commerce,

- à son siège sis à Nice 06200 – 229 avenue de la Californie;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRETE

Article 1er : La SARL Californie Business Center est agréée pour l'exercice de l'activité de domiciliation sous le numéro 2026/020.

Article 2 : La SARL Californie Business Center est autorisée à exercer l'activité de domiciliation pour :

- l'établissement principal sis à Nice 06200 – 229 avenue de la Californie ;

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de 6 ans à compter du 26 novembre 2024.

Article 4 : Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R.123-166-2 du code de commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise domiciliataire sont portés à la connaissance du préfet des Alpes-Maritimes, dans les conditions prévues à l'article R.123-166-4 du même code.

Article 5 : Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° de l'article R.123-166-2 du code de commerce ne sont plus respectées, l'agrément est suspendu ou retiré.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le Directeur interdépartemental de la sécurité publique, le Commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au requérant et au Maire de Nice, et dont la publication sera faite au recueil des actes administratifs.

Fait à Nice, le **29 MAI 2026**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Patrick AMOUGSSOU-ADEBLE

Préfecture des Alpes Maritimes

Arrêté pref n°2026-770 du 03-06-26 Modif
Compo CDPFC

Nice, le 03 JUIN 2026

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2026-770
portant modification de la commission départementale des professions
foraines et circassiennes dans le département des Alpes-Maritimes**

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2017-1501 du 27 octobre 2017 modifié relatif à la commission nationale des professions foraines et circassiennes ;

VU le décret du président de la République en date du 28 avril 2025 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;

VU le décret du président de la République en date du 06 janvier 2025 portant nomination de Mme Aurélie LEBOURGEOIS, sous-préfète, en qualité de directrice de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-419 du 13 mai 2022 relatif à la création et la composition de la commission départementale des professions foraines et circassiennes des Alpes-Maritimes ;

VU la désignation en date du 1^{er} juin 2026 par le président de l'association des maires et présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes de nouveaux membres pour le collège des maires ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une commission départementale pour appuyer le préfet dans cette mission constitue un lieu d'échange et de concertation entre les représentants de la profession, les élus locaux et les services de l'État ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au préfet de département d'organiser la médiation entre un professionnel circassien ou forain et un maire ayant refusé la demande d'installation sur le territoire de sa commune ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales de 2026, il y a lieu de désigner de nouveaux membres du collège des maires ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2022-419 du 13 mai 2022 portant création et composition de la commission départementale des professions foraines et circassiennes des Alpes-Maritimes est modifié comme suit :

La commission départementale comprend six (6) membres répartis entre les trois (3) collèges suivants :

1°) Membres titulaires

1-1 – Collège de l'administration

- le préfet ou son représentant ;
- la directrice départementale de la protection des populations (DDPP) ou son représentant.

1-2 – Collège des maires

- **M. Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens pour l'arrondissement de Nice ;**
- **M. Jean-Marc DELIA, Maire de Saint-Vallier-de-Thiery pour l'arrondissement de Grasse.**

1-3 – Collège des professionnels

- M. Eric CICERON, président de l'Union, défense, active, foraine (UDAF), représentant de la profession des forains ;
- M. Franck MULLER, président du syndicat du cirque CID Europe, représentant de la profession des circassiens.

La présidence de la commission départementale est assurée par le préfet. En cas d'absence ou d'empêchement, la présidence est transmise à membre du corps préfectoral.

Les membres titulaires sont membres permanents avec voix délibérative.

2°) Membres suppléants

2-1 – Collège des maires

- **M. Auguste VEROLA, Adjoint au Maire de Nice pour l'arrondissement de Nice ;**
- **Mme Emma VERAN, Adjointe au Maire de Cannes pour l'arrondissement de Grasse.**

2-2 – Collège des professionnels

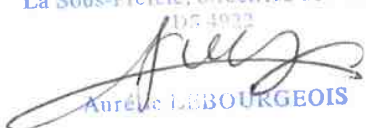
- Monsieur Yannick FREZIER, secrétaire général l'Union, défense, active, foraine (UDAF) pour la profession des forains ;
- M. Stéphane DANGLADE, syndicat du cirque CID Europe, représentant de la profession des circassiens.

Les membres suppléants ne peuvent siéger qu'en l'absence ou l'empêchement du membre titulaire. À cet effet, leur voix sera délibérative.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2022-419 du 13 mai 2022 portant création et composition de la commission départementale des professions foraines et circassiennes des Alpes-Maritimes restent inchangées.

Article 3 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, les maires désignés, la directrice départementale de la protection des populations ainsi que les représentants des professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le présent arrêté sera transmis pour information à Messieurs les procureurs de la République de Nice et de Grasse, Monsieur le président de l'association des maires et présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes ainsi qu'à Monsieur le président de la commission nationale des professions foraines et circassiennes.

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, directrice de cabinet
06 4933

Aurélie LEBOURGEOIS

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le préfet ;
- un recours hiérarchique, adressé au ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques, Place Beauvau, 75800 Paris

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Nice. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr